



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allocations de logement

Question écrite n° 85682

### Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le projet de réduction des aides sociales versées aux étudiants au titre du logement. L'interdiction de cumuler la perception de l'allocation personnalisée au logement et la demi-part fiscale accordée aux parents affecterait en tout premier lieu les étudiants des classes moyennes qui ne reçoivent aucune autre aide. En rendant plus difficile l'accès au logement, c'est l'autonomie des jeunes et la réussite de leur scolarité qui serait mise en péril. La mobilité des étudiants, qui constitue indéniablement un des éléments-clés de leur parcours vers l'emploi, serait contrainte, la proximité du domicile familial risquant d'être de nouveau recherchée afin de limiter les dépenses. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir reconsidérer ce projet.

### Texte de la réponse

Les APL versées aux étudiants représentent un effort très important pour la collectivité : 1 MdEUR versés à environ 650 000 étudiants chaque année. Il a été envisagé de mieux cibler les aides au logement versées aux étudiants, en fonction de la situation économique de leur famille, et de rétablir la primauté de la solidarité familiale sur la solidarité nationale. À cette fin, l'interdiction de cumuler le bénéfice d'une aide au logement pour l'étudiant avec celui d'une aide fiscale pour les parents, par le rattachement de leur enfant à leur foyer fiscal, en tant que personne à charge, ou la déduction de leur revenu imposable de la pension alimentaire qu'ils lui versent, a été examinée. Dans cette période de crise économique et, compte tenu de la tension du marché des logements étudiants dans les grandes agglomérations, il a été décidé de ne pas inscrire cette mesure dans le projet de loi de finances pour 2011. Cette mesure aurait, en effet, eu pour conséquence de diminuer les capacités financières de nombreux ménages issus de la classe moyenne, alors qu'ils connaissent déjà d'importantes difficultés pour faire face aux dépenses de scolarité de leurs enfants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Gosselin](#)

**Circonscription :** Manche (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85682

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 2010, page 8418

**Réponse publiée le :** 8 mars 2011, page 2291